

**DEL/2018/UR/  
ACTUALISATION DE L'AGENDA ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE  
DELIBERATION CADRE**

Depuis près de 20 ans, la Ville de Hem s'investit et manifeste son ambition dans le développement de la commune, au travers d'un premier schéma directeur, appelé Grand Projet Hémois (GPH), qui a été adopté en 1999. Le GPH est né d'une réflexion politique sur l'avenir de la commune, nourrie d'études et de concertations avec les habitants. Au moment de son adoption par le conseil municipal, le Grand Projet Hémois a permis d'impulser une nouvelle dynamique sur la commune tant avec les acteurs locaux, habitants ou associations, qu'avec les institutions ou collectivités compétentes. Le GPH présente un projet d'aménagement de la Ville dans sa globalité qui se manifeste autour de 5 axes majeurs que sont :

- la requalification durable des espaces publics,
- le reflet d'une identité à travers une centralité,
- la valorisation des espaces naturels,
- le développement économique,
- et la préservation du patrimoine communal.

Après 15 années d'application, le GPH a été un véritable levier de développement et de modernisation pour la Ville. Sa concrétisation a démontré qu'une mobilisation de tous les acteurs est possible dès lors que le projet est partagé.

Le Guide des Orientations Politiques Hémoises (GOPH) s'inscrit dans le cadre de ce projet de ville, et en décline la mise en œuvre à l'horizon du mandat municipal. Ainsi le GOPH 2014-2020 établit-il les priorités municipales dans le domaine des politiques éducatives, environnementales, économiques, sociales, culturelles ou sportives. Ces politiques visent à conforter l'action menée lors des mandats précédents, en insistant particulièrement sur la nécessité de poursuivre la modernisation de la ville, de renforcer la qualité de vie des habitants et de rendre la ville plus accessible à ses habitants. Trois objectifs qui ont pour point commun la même volonté de rendre la ville plus agréable et facile à vivre aux Hémois, réunis dans un même sentiment d'appartenance, conforté par une identité de ville renouvelée.

C'est déjà cette attention à la qualité de vie qui avait amené la Ville, en février 2009, à concevoir un agenda « environnement et développement durable » ayant pour objectifs de lutter contre l'augmentation de l'effet de serre, de protéger les ressources naturelles présentes sur le territoire qu'elles soient énergétiques, floristiques ou faunistiques, d'améliorer le cadre de vie et de renforcer la sensibilisation au développement durable pour responsabiliser les usagers.

Dans la continuité de cet agenda et pour en amplifier la dynamique, la Ville de Hem souhaite aujourd'hui réaffirmer sa volonté d'inscrire son territoire dans une démarche de transition écologique et de développement durable qui ait pour priorités l'attention à la qualité urbaine de ses espaces publics, la mise en valeur de la place de la nature en ville, la préservation de la biodiversité et des ressources énergétiques, la diversité des modes de déplacements, et l'appropriation, par les habitants, des enjeux du développement durable. La Ville a ainsi décidé d'actualiser son agenda « environnement et développement durable » en différentes actions dans le domaine des énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité, la valorisation du patrimoine naturel, l'amélioration du cadre de vie, la valorisation des déchets et le jardinage partagé.

Vu l'avis de la commission Aménagements, Travaux et Développement durable.

Par voix pour, abstentions, le Conseil Municipal :

1. approuve les propositions de l'agenda environnement développement durable
2. autorise M le Maire à inscrire les crédits par voie délibérative expresse ou dans le cadre du vote du Budget.
3. autorise Monsieur le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre des projets

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et ans susdits,  
Pour copie conforme,  
Le Maire

## **DEVELOPPEMENT DURABLE PLAN D' ACTIONS**

*Le plan d'action pour la transition écologique et le développement durable de la ville de Hem poursuit les actions engagées dans le cadre de son précédent agenda développement durable. Il en actualise les priorités, en renouvelle les modalités de mise en œuvre et le complète pour intégrer de nouvelles attentes et démarches participatives. Il réaffirme la cohérence et la philosophie des actions engagées, en cours de conception et à venir, en lien avec l'ensemble des politiques contenues dans le GOPH 2014-2020.*

### **AXE 1 : FAVORISER LES CONSOMMATIONS ECONOMES D'ENERGIE**

#### **Une attention portée sur les énergies renouvelables**

Dans le cadre de la réflexion sur les consommations d'énergie et les économies réalisables, la Ville de Hem a l'intention d'intégrer de plus en plus la dimension « énergies renouvelables » (solaire photovoltaïque et thermique) pour la production de chaleur ou d'électricité sur les bâtiments ou équipements communaux. En témoignent les travaux d'extension de l'Hôtel de Ville, qui bénéficiera bientôt partiellement du chauffage géothermique. Dans ce cadre, une étude de préfiguration des énergies renouvelables est actuellement en cours afin de vérifier la faisabilité technique et économique de ce projet sur certains bâtiments présélectionnés et connus pour être énérgivores, avant de les doter de nouveaux systèmes de chauffage performants et durables.

Par ailleurs, la ville entend marquer son ambition énergétique dans le cadre de la construction d'équipements nouveaux. C'est ainsi que la nouvelle école Jules Ferry sera conçue de sorte à s'approcher du format d'un bâtiment passif à haute performance énergétique. Là encore, la faisabilité du projet fera l'objet d'étude préalable.

#### **Une volonté renouvelée de favoriser les économies d'énergie**

Depuis 2012, la Ville a lancé un « Plan lumière » ayant pour objet de réaliser des économies d'énergie et de réduire la pollution visuelle et lumineuse. C'est ainsi que la Ville a rénové son parc d'éclairage public, avec un éclairage variant en fonction des heures de nuit et de la luminosité naturelle. La ville entend poursuivre cet effort, en veillant à concilier l'intensité lumineuse de l'éclairage public nocturne et le sentiment de sécurité auquel sont attachés les habitants. C'est notamment dans cet esprit que la ville a souhaité sécuriser davantage les passages piétons les plus sensibles à la dangerosité. Ainsi les passages piétons situés sur des axes passants ou à proximité des établissements scolaires bénéficient d'un éclairage bleu qui les distinguent davantage dans l'obscurité.

Par ailleurs, la réalisation d'économies d'énergie passe par le renouvellement de la flotte municipale des véhicules automobiles en encourageant le passage à des véhicules propres. C'est ainsi dans une démarche toujours plus respectueuse de l'environnement, que la ville fait l'acquisition de nouvelles voitures hybrides et électriques. De même, la ville poursuit toujours sa réflexion vers l'acquisition de matériel roulant plus aisément recyclable.

Enfin, la ville souhaite associer ses partenaires à la réduction des consommations d'énergie, en particulier dans le cadre de l'utilisation des équipements municipaux. Elle a ainsi l'intention de créer une charte des consommations éco-responsables signée avec les utilisateurs de ces locaux (écoles, associations sportives et culturelles, partenaires de l'emploi...) de sorte à impliquer chacun dans la recherche d'une moindre consommation énergétique.

La ville souhaite enfin sensibiliser les acteurs économiques à cette démarche.

#### **L'eau, une ressource précieuse :**

La ville veille à la préservation de la ressource en eau par des installations peu consommatrices dans les bâtiments municipaux. De plus, à l'instar d'une sensibilisation accrue aux économies d'énergie, elle incite les divers utilisateurs des sites municipaux à économiser l'eau dans leur usage.

Par ailleurs, la ville s'engage à poursuivre ses efforts en faveur de la récupération et la valorisation de l'eau. Ainsi chaque aménagement et création de bâtiment prendra en compte cette thématique à l'instar de l'installation de la cuve de récupération d'eau de pluie au Zéphyr, utilisée par les services techniques pour l'arrosage des espaces verts et pour l'entretien des voiries avec des machines de nettoyage à haute pression.

Elle continuera également à favoriser la récupération d'eau de pluie pour l'arrosage dans les jardins familiaux et partagés.

### **Une sensibilisation accrue des habitants**

La maîtrise des consommations d'énergie, au-delà d'une action sur les bâtiments publics, passe également par l'appropriation, par les habitants, des enjeux d'un comportement davantage éco-responsable. L'information sur la consommation d'énergie par chacun dans son propre logement est un puissant vecteur de sensibilisation et de passage à des consommations plus économes. C'est la raison pour laquelle la ville entend renouveler à l'hiver 2018-2019 la carte de thermographie aérienne déjà dressée en 2013, afin de permettre à ceux qui auraient réalisé des travaux, de vérifier la diminution des déperditions de chaleur préalablement diagnostiquées, et de sensibiliser ceux qui n'auraient pas encore osé se lancer sur l'urgence d'améliorer leur habitat. La même thermographie permettra également d'évaluer l'effet des travaux d'isolation effectués sur les bâtiments publics et des bailleurs sociaux. De la même manière, la ville incitera davantage les habitants à utiliser la caméra thermique qu'elle tient chaque année à leur disposition afin de contribuer par eux-mêmes à la réalisation du pré-diagnostic énergétique de leur logement.

Pour accompagner les habitants dans leurs démarches, la ville a également mis en œuvre une permanence d'un conseiller Espaces Info Energie spécialement dédié à son territoire communal, dans le cadre d'un dispositif soutenu par la Métropole Européenne de Lille, l'ADEME et le conseil régional des Hauts de France. Il apporte ainsi, gratuitement et de manière objective les informations utiles aux particuliers sur leur maîtrise des consommations d'énergie (chauffage, isolation, éclairage) et sur le recours aux énergies renouvelables (solaire, géothermie, biomasse...). Il leur apporte des solutions concrètes, pratiques et techniques sur la rénovation, dispose de documentations adaptées et les guide vers des professionnels qualifiés. Il les renseigne également sur les aides financières et les programmes d'accompagnement à l'amélioration de l'habitat.

Parallèlement, la ville de Hem entend maintenir, à travers sa participation au PIG habitat durable, son effort de soutien aux travaux de rénovation énergétique des foyers aux ressources modestes. Plus largement, la ville souhaite participer à une dynamique globale d'encouragement aux travaux de rénovation par une politique de subventions aux particuliers réalisant des travaux en lien avec le développement durable ou les énergies renouvelables. Chaque habitant pourra solliciter le concours de la Ville pour des travaux visant à améliorer son impact environnemental soit par des travaux de mise en place d'équipements faisant appel aux énergies renouvelables (photovoltaïque, production d'eau chaude sanitaire), soit pour des travaux d'isolation ou visant à réaliser des économies d'énergie ou de fluide (eau, chaleur électricité). Par ailleurs, la ville entend conforter l'aide financière apportée aux particuliers afin d'accompagner les actions individuelles de rénovation des habitations privées les plus anciennes. Enfin la ville souhaite venir en aide aux habitants qui souhaiteraient réaliser des travaux d'assainissement, qui peuvent s'avérer coûteux, afin d'être en conformité avec la réglementation existante. Une étude est en cours sur l'intérêt de créer une prime relative au raccordement au tout à l'égout ainsi qu'à la réhabilitation du système d'assainissement non collectif, dans le cadre d'un partenariat avec la Mel, compétente sur le sujet.

## **AXE 2 : REAFFIRMER LA PLACE DES ESPACES VERTS ET NATURELS DANS LA VILLE**

### **La place de l'Arbre et des espaces boisés**

L'attention à la place de l'arbre dans la ville est une préoccupation de la commune depuis plusieurs années. Ainsi le projet des 1000 arbres, initié en 2009, a permis de maintenir la présence de nombreuses essences d'arbres sur le territoire communal, et de concilier le renouvellement urbain avec la présence d'espaces verts et boisés. L'arboretum du Jardin des Perspectives présente actuellement 100 sujets remarquables, qui contribuent à l'embellissement du site et à le rendre encore plus attractif, pour les riverains mais également pour la faune locale. Le Jardin des perspectives offre également un cadre vert pour de belles expérimentations, à l'instar de la parcelle plantée de vignes ou du labyrinthe planté de charmes.

La ville de Hem, dans le cadre de son plan de développement durable, entend poursuivre et renouveler son action en faveur de l'arbre en ville. Elle entend ainsi encourager la création de corridors boisés, zones de plantation définies afin de permettre une liaison entre les espaces favorisant la biodiversité, notamment le long des boucles de promenades. Elle renouvelle par ailleurs sa volonté de plantation de nouvelles espèces d'arbres sur le territoire communal. Elle entend respecter le principe visant à ce que tout projet d'aménagement intègre la préservation maximale du patrimoine arboré de la commune. Dans le cas où un arbre est abattu, la ville s'engage à planter 3 nouveaux sujets sur son territoire. Le Festival de l'Arbre, semaine dédiée au patrimoine arboré pour apprendre à le préserver, sera ainsi conforté comme support à diverses manifestations pédagogiques sportives, ludiques et culturelles, organisées en partenariat avec les acteurs locaux (associations, particuliers et écoles notamment).

Dans ce cadre, des plantations d'arbustes, d'arbres, expositions, concours photos ont déjà été réalisées... Plus largement, la ville souhaite sensibiliser davantage les habitants à l'importance de la place de l'Arbre en ville, pour l'équilibre de vie de la faune et de la flore, la qualité de l'air et la qualité de vie urbaine. Donner du sens à l'Arbre est un enjeu qui s'inscrit sur la longue durée et que la ville se donne pour objectif d'appréhender.

### **La place de l'eau et des espaces aquatiques naturels.**

Depuis 2017, la base de loisirs de Hem est structurée autour d'un étang qui allie la pratique de la pêche à la dimension récréative du lieu, propice à la détente et à la promenade en famille. Ce site aménagé de 4 hectares à proximité de la petite Marque, s'inscrit dans la volonté de la ville de faciliter l'accès des Hémois aux espaces naturels dont la ville est riche et qui constitue un atout indéniable pour une commune de sa strate démographique : un tiers du territoire est ainsi classé en zone naturelle et agricole. La création de l'étang, et son animation, en fonction du cycle des saisons, par l'association « J'Hem Pêche », en partenariat avec la ville, est ainsi un élément fort de l'attention que porte la ville à la place de l'eau ainsi qu'à la faune et à la flore aquatique, sur son territoire.

Elle s'articule avec la volonté constante de préserver le cours d'eau de la Marque Rivière, objectif pour lequel la ville s'est inscrite dans un cadre intercommunal, avec l'association des 18 communes qui en sont riveraines. Le territoire du bassin de la Marque rivière et de ses affluents est ainsi identifié comme étant susceptible d'y voir mener toutes actions favorisant la valorisation du cours d'eau et de ses espaces associés, agricoles et urbains, notamment en développant les cheminements doux, les espaces naturels et de loisirs, en promouvant la présence du monde rural et l'action des exploitants agricoles. La prise de compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) par la Métropole Européenne de Lille depuis début d'année 2018, s'est accompagnée du lancement d'une étude pour la rédaction d'un cahier des charges techniques, quant aux travaux à mener pour la réhabilitation et la préservation du cours d'eau de la Marque rivière (recépage, élagage, faucardage, enlèvement d'embâcles, confortement de berges écologiques voire même curage, consolidation de berges et création de zones d'expansion des crues nécessitant une procédure spécifique). A terme, la réalisation d'un chemin piétonnier reliant les différentes communes le long de la Marque Rivière et connecté aux boucles secondaires propres à chaque commune, permettra aux habitants de découvrir la faune et la flore de cet espace naturel.

### **Favoriser la biodiversité et la végétalisation**

Le souci partagé de préserver la biodiversité et de concevoir un urbanisme qui laisse davantage la possibilité aux espaces naturels ou paysagers de jouer un rôle structurant dans l'environnement urbain, amène la ville à confirmer certaines de ses orientations d'aménagement et à lancer plusieurs initiatives.

Ainsi, afin de favoriser la préservation et le développement de la biodiversité et d'y sensibiliser les Hémois, la ville a fait l'acquisition, en 2018, de terrains de 10 hectares, situés au sud de la base de loisirs, où elle prévoit de réaliser un projet d'aménagement, à faible impact sur le milieu naturel, afin de permettre aux marcheurs d'observer la nature, tout en préservant la tranquillité de la faune locale qui s'y est installée. Dans le même esprit, des aménagements favorisant l'installation d'insectes notamment hyménoptères (papillons) et lépidoptères (abeilles) seront répartis dans différents secteurs de la ville. Un projet de plantation de haie bocagère sur les buttes artificielles de la Boucle des Quatre Vents, à partir d'essences diverses et locales, sera réalisé fin d'année 2018 afin, d'une part, de protéger et embellir le chemin, et d'autre part, de contribuer à l'enrichissement en biodiversité locale (oiseaux, insectes, petits mammifères). Enfin, le recours aux noues paysagères à divers endroits de la commune (Dunant, Jardin des Perspectives, Dubus, Tribonnerie2...) concourt à la préservation de la biodiversité.

La ville a significativement intensifié son effort de fleurissement des rues et de l'espace public. Le fleurissement de la ville contribue ainsi à la qualité de vie, et à créer des ambiances urbaines différenciées en fonction des lieux fleuris et des espèces choisies. Les entrées de ville sont ainsi particulièrement mises en valeur, le fleurissement contribuant ainsi à marquer une identité de ville plus nette dans un tissu urbain dense et continu. La mise en valeur des équipements et espaces publics structurants par leur fleurissement, contribue à intégrer ceux-ci comme des éléments-repères de la vie hémoise, autour desquels celle-ci se développe et s'équilibre. Le recours, autant que faire se peut, à des plantations de vivaces, inscrit cet effort de fleurissement dans le cadre d'une démarche éco-responsable. La répartition du fleurissement au sein de tous les quartiers contribue enfin à entretenir le sentiment d'une unité de ville qui s'inscrit dans le quotidien des habitants. La ville poursuivra, sur le fondement de ces principes, ses campagnes de fleurissement, pour les intensifier.

D'une manière générale, chaque projet incluant une création ou une modification d'espace vert s'effectue en orientant le choix des essences proposées et les aménagements dans le but de respecter la faune et la flore locale. Ces espaces font l'objet, dans ce but, d'un entretien relevant d'une gestion différenciée qui espace les interventions (tontes, fauchage tardif...) de manière à ne pas perturber la faune locale. Dans le même ordre d'idées, la ville envisage également de développer le recours à l'éco-pâturage en lien avec les éleveurs. Une action pédagogique régulière sur les motifs de ce mode de gestion de l'entretien des espaces verts sera poursuivie.

La ville entend par ailleurs laisser une place plus significative à la végétalisation de ses espaces. C'est ainsi qu'elle souhaite engager la végétalisation en comestibles sur le territoire de la commune et favoriser la végétalisation des façades afin d'améliorer la qualité de l'air et de faciliter les corridors écologiques verticaux. La Ville va ainsi en lien avec la MEL, mettre en place une procédure incitative d'aide à la végétalisation des façades en complément de ce dispositif. Ce travail sur la végétalisation sera également engagé en partenariat avec les écoles de façon à favoriser la sensibilisation des plus jeunes à l'importance de la préservation du cadre de vie et de l'environnement.

L'objectif est aussi de privilégier la plantation de « comestibles », c'est-à-dire de plantes aromatiques et d'arbres fruitiers, dans la Ville. Ces plantations seront réalisées sous deux formes : soit plantées dans un carré potager partagé, en accès libre sur l'espace public, gratuit pour tous, et qui serait entretenu par un collectif d'habitants désireux d'en avoir un près de chez eux, soit par une plantation d'arbres et arbustes fruitiers, sur des lieux de promenade fréquentés. En plus d'être une nouvelle source de biodiversité, ces espaces auront pour avantage d'améliorer le lien social et les moments de convivialité entre les habitants, autour du jardinage. Ils favoriseront les échanges intergénérationnels à l'occasion d'animations impliquant les écoles et les seniors en résidences. Pour une bonne identification de l'action, cette opération sera lancée sous le label « Croq'Hémois ».

En lien avec cette végétalisation en comestibles, la ville veut encourager la pratique du jardinage et des cultures potagères. Le soutien de la ville aux jardins familiaux, permet d'ores et déjà de promouvoir ces derniers auprès des familles de Hem en valorisant leur vocation sociale et économique et s'accompagne de la mise en avant d'un jardinage écologique et durable auprès des habitants et des scolaires, en partenariat avec les associations qui gèrent les parcelles. De la même façon, et dans une optique pédagogique, la ville entend encourager la réalisation de potagers en lien avec les écoles, et souhaite associer les enseignants et toute la communauté éducative à cette orientation.

De même, dans le cadre de son partenariat avec les Centres Sociaux (Centre Social des Trois Villes et Espace de Vie Saint-Exupéry), la Ville mettra à disposition de ces structures des terrains (centre solidaire, terrain rue L Loucheur...) à partir de 2018, afin d'y développer de nouvelles activités de jardinage mais aussi pédagogiques auprès d'un public diversifié (enfants, adultes et public en insertion).

Parallèlement, la ville s'inscrit également dans la tendance au développement des circuits courts. Dans cette logique, le réaménagement de la Ferme Braquaval s'accompagne de l'installation d'un maraîcher bio dont la production pourra s'adresser à une clientèle principalement locale. La Ferme Braquaval affirme ainsi sa vocation à accueillir notamment des activités en pleine adéquation avec les principes du développement durable, et les productions bio. La ville souhaite ainsi faire de cet élément remarquable du patrimoine agricole bâti de la commune, un pôle ouvert à l'innovation alimentaire, aux initiatives liées à l'agriculture urbaine, à la permaculture et aux nouvelles manières de consommer.

Convaincue qu'une place accrue de la nature en ville participe à la qualité du cadre de vie des habitants, la ville s'est employée depuis plusieurs années à prévoir des espaces verts dans le cadre de ses projets d'aménagement urbain. La question des comestibles en ville et des jardins partagés sera intégrée à cette réflexion en amont de chaque projet. Projet emblématique de cette volonté, le Jardin des Perspectives structure ainsi l'espace central du nouveau Cœur de ville dans le prolongement de la Grand Place. La rénovation urbaine s'est accompagnée de l'aménagement d'espaces verts et de la création d'une coulée verte qui relie l'espace urbain au Lac du Héron. La ville entend confirmer ce parti d'aménagement, en accordant dans ses projets urbains en cours de finalisation, une dimension significative à la place des espaces paysagers et aménagés. Ainsi, la création de logements sur la Tribonnerie 2 s'effectue avec le choix de laisser une part importante du site à aménager en espaces naturels de sorte à s'harmoniser avec la vocation de type écoquartier recherchée pour ce projet. De même, la rénovation urbaine des quartiers Lionderie-Trois Baudets s'articule autour d'une percée verte qui relie deux équipements publics structurants, afin de donner une identité nouvelle et attractive à ce quartier et contribuer ainsi fortement à son retournement d'image.

### **AXE 3 : PORTER UNE ATTENTION SOUTENUE AU CADRE DE VIE DES HABITANTS**

La propreté des espaces verts et publics est une préoccupation constante et réitérée des habitants qui impacte directement leur vie quotidienne. La ville intensifiera son action dans ce domaine, en partenariat avec l'association AISE, pour offrir aux Hémois la satisfaction d'une ville agréable à vivre, dont la propreté sur la durée passe cependant par la contribution de chacun.

La ville entend ainsi poursuivre l'adaptation, en fonction des constatations de ses services et des habitants, du nettoyage et du plan de propreté urbains, en faisant évoluer les circuits de nettoyage, la fréquence des passages, l'emplacement des corbeilles et la gestion des déchets canins.

La ville est également à l'écoute des habitants souhaitant le bien être de leurs animaux de compagnie. Ainsi, elle a décidé d'expérimenter la création d'un nouvel espace où les chiens pourraient s'ébattre, sans laisse, mais sous la surveillance de leurs propriétaires qui doivent eux-mêmes ramasser les déjections. Cet espace clos sera bien sûr équipé de distributeurs de sacs canins ainsi que de corbeilles de propreté. Le premier espace est prévu dans le jardin des perspectives. Si le test est concluant, d'autres aires du même type sont amenées à voir le jour.

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdisant l'usage des produits phytosanitaires depuis le 1er janvier 2017, la Ville de Hem adapte ses modes d'intervention en matière de désherbage et de nettoyage, de manière à se conformer à la réglementation. Elle s'est dotée d'une machine à vapeur sèche, permettant un désherbage sans produit phytosanitaire et faisant également office de nettoyeur urbain à basse pression vapeur. La ville poursuivra, en fonction des besoins, l'adaptation de son matériel et de ses procédures d'intervention et recourra à des initiatives de végétalisation innovante, pour toujours mieux répondre aux impératifs de préservation de l'environnement quotidien des habitants. Ces actions s'accompagneront d'un effort pédagogique sur les nouveaux modes d'entretien, qui tolèrent davantage la présence des plantes sauvages dans les rues et espaces publics. C'est avec ce matériel adapté aux normes actuelles qu'elle entend intensifier le rythme des opérations « coup de propre » à l'instar de celles déjà menées dans différents quartiers, qui consistent en un nettoyage intégral d'une rue sur une journée (désherbage, nettoyage des trottoirs et caniveaux, petite réparation du mobilier urbain...).

Dans le champ de la vie quotidienne des habitants, la limitation de la prolifération publicitaire afin de lutter contre la pollution visuelle fait partie des préoccupations de la ville. Elle mobilise à cette fin les ressources de son Règlement Local de Publicité (RLP), établi et reconnu par un arrêté municipal permanent depuis le 22 novembre 1988, qui instaure des zones de publicité interdite, de publicité restreinte et de publicité autorisée. La commune a institué une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), remplaçant ainsi la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) qui a pour effet de limiter la multiplication des surfaces publicitaires. Un agent communal assermenté veille au respect des règles en matière d'affichage publicitaire. La ville entend maintenir l'ensemble de ce dispositif conformément au règlement de la Métropole Européenne de Lille.

La ville porte par ailleurs une attention particulière à la qualité du mobilier urbain présent sur l'espace public. La Charte de mobilier urbain définit les référentiels qualitatifs et esthétiques auxquels la Ville est particulièrement attachée, afin d'améliorer la qualité des espaces publics, d'uniformiser le mobilier urbain, à des fins de vecteur d'identité communale, de minimiser les coûts de maintenance, d'entretien et de fonctionnement des futurs mobiliers.

Dans le même esprit la ville confirme sa politique d'effacement des réseaux aériens, facteur de sécurité et de qualité esthétique des rues et des espaces publics.

La volonté de conserver une ville propre s'accompagne d'une lutte soutenue contre les nuisibles moustiques, rongeurs, blattes. Une attention particulière est portée dans ce cadre aux bâtiments publics et restaurants scolaires, et la ville agit en partenariat avec l'association AISE et un prestataire de services, de façon à prévenir toute prolifération. Des campagnes de sensibilisation des habitants visant à adopter les bons comportements pour éviter le développement de certains nuisibles seront régulièrement engagées.

Car une ville propre, c'est aussi une ville dans laquelle les habitants se sentent responsables de la qualité du cadre de vie, et associés aux actions qui permettent de le préserver. C'est dans cet esprit de responsabilisation de chacun que la Ville de Hem a déployé une application mobile permettant à chaque habitant qui le souhaite de signaler aux services municipaux, via son téléphone portable, le moindre problème survenu sur l'espace public (voiture abandonnée, dépôt sauvage, détérioration de la

voirie ou de mobilier urbain, etc...). Dès le signalement effectué, les services municipaux peuvent ainsi intervenir dans les domaines relevant du champ de compétences de la commune, ou relayer une demande d'intervention auprès de la MEL ou du Département. Le citoyen qui effectue le signalement est également informé de sa résolution. C'est ainsi que le suivi et l'échange d'informations permettent à chacun de se sentir concerné par son environnement immédiat, et d'être acteur de la qualité de la Ville. Cette application est de celles qui participent à la mutation numérique de la commune, dans le cadre d'un plan à venir pour une ville connectée et facilitée.

#### **AXE 4 : FAVORISER LA MIXITE DES DEPLACEMENTS**

##### **Les modes doux de déplacement**

Une ville en transition vers le développement durable est aussi une ville qui encourage la diversité des modes de déplacement. A ce titre, la ville de Hem entend favoriser le recours aux modes doux, de façon à développer les comportements alternatifs aux déplacements en voiture.

Valoriser la marche à pied est un premier élément de cette politique. L'objectif est d'aider les habitants à faire le choix de la marche, de sorte à limiter les émissions de CO2 et la circulation de véhicules automobiles dès lors que le déplacement s'inscrit sur une courte distance. C'est en articulation avec cet objectif que la ville souhaite prêter une attention particulière à l'accessibilité et la propreté des trottoirs, notamment dans le cadre des opérations « coup de propre ».

Par ailleurs, la Ville de Hem souhaite encourager la pratique du vélo, et propose ainsi dans le cadre de son plan Vélo, en lien avec la Métropole Européenne de Lille des aménagements cyclables ou mixtes. Le plan vélo est un document de synthèse qui reprend à la fois les aménagements existants et les itinéraires possibles mais également les zones de stationnement et les points à desservir, équipements publics, écoles, zones commerciales.

La ville compte promouvoir l'usage du vélo comme un véritable mode de déplacement dans la ville et non comme une seule activité de loisir. C'est à ce titre qu'elle participe au challenge de la mobilité des Hauts de France soutenu par la Métropole Européenne de Lille. Il donne de la visibilité aux déplacements à vélo en encourageant les habitants d'une ville ou d'un groupe au sein d'une entreprise à recourir à ce moyen de transport pour leurs trajets quotidiens ou ponctuels (lycée, travail...).

De nouveaux marquages de pistes cyclables ont ainsi été réalisés, permettant aux usagers de pouvoir rouler en toute sécurité (double sens cyclable, tourne à droite, sas de protection aux feux). La ville poursuivra donc cet engagement en faveur d'une amélioration du réseau cyclable entre Hem intra-muros et les quartiers et communes extérieures notamment par le traitement des points noirs. Afin de promouvoir les déplacements privilégiés en mode doux, la ville prévoit également d'implanter prochainement de nouveaux arceaux vélos sur les secteurs en forte demande. Elle réitère également sa volonté de pouvoir accueillir des stations V'Lille de sorte à s'inscrire dans le cadre communautaire en faveur de la pratique du vélo. La ville initie une animation régulière en partenariat avec l'association « Busabiclou », via un bus transformé en atelier de réparation, pour aider les cyclistes à réviser, réparer et entretenir leur vélo à moindre coût. Elle entend enfin mettre en avant les avantages de la pratique du vélo pour le maintien en bonne santé.

Enfin, encourager les modes doux de déplacement implique d'anticiper les pratiques, et d'intégrer ceux-ci dans les opérations d'aménagement que la ville entend mener dans les années à venir. C'est avec cette exigence à l'esprit que la ville travaille à la rénovation urbaine des quartiers Lionderie-Trois Baudets et à l'aménagement de la Tribonnerie 2 : les études d'urbanisme ouvrent des perspectives plus importantes aux modes doux, de manière à ce que la ville renouvelée intègre les nouveaux usages qui contribuent à une image positive et qualitative.

##### **Les transports en commun et les nouveaux usages de la voiture**

La ville de Hem est convaincue de la nécessité de s'inscrire dans un réseau métropolitain de transports en commun qui facilite les déplacements alternatifs à la voiture. Elle entend à cette fin proposer aux usagers hémois une offre de lignes qui permette souplesse de fréquentation et desserte des principaux quartiers de la commune. Une attention particulière sera portée sur la desserte des quartiers prioritaires, des parcs d'activités économiques et des équipements publics structurants, en tenant compte de l'évolution des habitudes de déplacement en transports en commun des Hémois.

La ville de Hem compte également s'inscrire dans les initiatives visant à promouvoir un usage renouvelé de la voiture. Elle entend ainsi inciter au covoiturage et prévoit d'aménager, en partenariat avec la MEL, des aires de covoiturage dans le cadre de la réalisation de la Tribonnerie 2 ou de l'aménagement de la RD700. Dans le même esprit, la ville étudiera, en lien avec la MEL et dans le cadre des applications numériques liées à la Ville facilitée, la possibilité de développer les applications mobiles simplifiant la mise en contact des usagers en covoiturage.

Plus largement, la ville souhaite développer les bornes de rechargement de véhicules électriques, de sorte à favoriser l'utilisation de ce type de véhicules.

Elle entend enfin poursuivre son action en faveur du désenclavement de son territoire, grâce à une meilleure articulation entre les différents modes de déplacement, et le désengorgement des grands axes de circulation aux heures de pointes afin de favoriser la qualité de l'air. C'est à ce titre qu'elle réitère sa volonté de voir aménager une ligne à haut niveau de service le long de la RD700.

### **Les itinéraires piétonniers et de randonnées**

Encourager la pratique de la marche passe également par le développement des itinéraires de marche récréative et de détente, de randonnées pédestres et de promenades familiales. C'est dans cette optique que depuis 2014, la Ville a créé de nombreux cheminements piétonniers, dont :

- La Boucle de la Tribonnerie, consacrée à la découverte du patrimoine culturel et historique de la commune,
- La Boucle de la Petite Marque, consacrée davantage à la découverte du patrimoine naturel local le long de la petite Marque, la Marque jusqu'au Lac du Héron,
- Une partie du nouveau tracé de la course Paris-Roubaix, qui a pour fonction de remplacer le secteur pavé, reliant Willems à Hem, qui à l'heure actuelle est très endommagé et doit faire l'objet d'un réaménagement avec la pose d'un enrobé classique. Une deuxième partie doit encore être aménagée et les autres communes traversées doivent encore entreprendre le même type de travaux afin de proposer aux cyclistes un parcours réhabilité et empruntable dans son intégralité,
- La vélo route voie verte Paris-Roubaix, aménagée par la MEL, qui assure la connexion aux précédents tronçons de la Coulée Verte, reliant la Ville de Hem à Villeneuve d'Ascq ainsi qu'à Lys-Lez-Lannoy,
- La Boucle des Quatre Vents, traversant des buttes artificielles issues de l'ancienne exploitation des Briqueteries. Elle permet aux promeneurs de profiter d'un point de vue sur la métropole lilloise et découvrir des écosystèmes semblables aux friches minières.

D'autres projets de création de chemins piétonniers sont en cours d'étude, notamment traversant le Bois de Meillassoux, qui permettrait de connecter les Villes de Hem et Villeneuve-d'Ascq par le sud, et aussi le long de la rue de Saily à Hem, destiné aux piétons qui souhaiteraient emprunter une voie dédiée et sécurisée de Hem jusque Saily-Lez-Lannoy, tout en profitant d'un paysage rural et semi-naturel.

En parallèle, un projet de liaison est actuellement engagé avec la Métropole Européenne de Lille, afin de relier les communes de Hem et Forest-sur-Marque via l'ancienne voie ferrée, au bord de la base de loisirs.

Dans le cadre de la mise en valeur de la Marque rivière, la ville de Hem étudiera enfin la connexion de ces boucles de randonnées au chemin piétonnier commun aux villes riveraines de ce cours d'eau vecteur de l'identité du Val de Marque.

## **AXE 5 : DES HEMOIS SENSIBILISES, ASSOCIES, ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### **Sensibiliser par la convivialité**

Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux et du développement durable c'est d'abord diffuser de l'information et essayer de faire adopter de bons réflexes dans un cadre ludique, festif, convivial. Plusieurs manifestations, qui auront vocation à s'affirmer dans les prochaines années, concourent à cet objectif. C'est le cas de la Fête de l'Arbre déjà évoquée, de la Fête du Vent qui est l'occasion de sensibiliser aux problématiques du climat et de la qualité de l'air, de la Fête du Poisson autour de la base de loisirs qui a pour objet de sensibiliser à la qualité de l'eau et à l'importance de la



biodiversité. L'animation annuelle « Troc de graines et plantes », au mois de mai, trouve aussi sa place dans ce cadre, en invitant les Hémois à s'échanger non seulement des graines de plantes, fruits et légumes, mais aussi à partager des astuces et expériences en culture de fleurs et plantes potagères. La journée Hem ta ville propre a aussi pour intérêt d'impliquer, dans une ambiance conviviale, les Hémois volontaires au nettoyage de la ville et à l'élimination des déchets dispersés dans l'espace urbain.

### **Sensibiliser par la découverte et les recommandations**

Au-delà d'être un site incontournable pour les passionnés d'arbres, le Jardin des perspectives est également un site pilote de sensibilisation des enfants à la connaissance des différentes essences d'arbres, un lieu de découverte floristique. Des actions avec les écoles seront encouragées, afin de développer la culture de l'Arbre évoquée plus haut.

Par ailleurs, en plus de leurs droits, les citoyens ont également des devoirs afin de respecter leur cadre de vie au sens large. Dans ce cadre, un guide a été rédigé en 2016 afin d'informer les habitants sur les règles élémentaires en matière de bon voisinage, d'entretien des espaces verts, des arbres et haies, de leur trottoir, sur la propreté urbaine, la collecte des encombrants et des déchets ménagers, le calme et la tranquillité, selon la réglementation en vigueur et les risques qu'ils encourent en cas de non-respect de la loi. Le guide des bons gestes s'inscrit ainsi dans une démarche de sensibilisation qui est aussi une démarche de responsabilisation de chacun quant aux conséquences des attitudes quotidiennes sur l'environnement immédiat. Il sera régulièrement actualisé et réédité, pour encourager l'appropriation des bons réflexes par le plus grand nombre.

### **Associer et impliquer tous les acteurs de la ville**

Au-delà de la seule prise de conscience, la ville a vocation à s'engager pour impliquer l'ensemble des acteurs de son territoire dans une meilleure gestion des déchets.

D'une manière générale, la ville entend apporter une attention plus particulière à la gestion des déchets. Dans le cadre des manifestations qu'elle organise ou des événements associatifs, la ville a l'intention d'inciter à un meilleur tri des déchets, dans une optique de préservation de notre environnement. Une réflexion est ainsi entamée dans ce cadre pour valoriser les déchets collectés lors des manifestations publiques (Oxyg'hem, braderie de Hem, ... etc.), en lien avec la Métropole Européenne de Lille, compétente sur ce sujet.

En parallèle des déchèteries de Roubaix et Leers, et afin de faciliter la vie des habitants, la ville s'inscrit dans le dispositif des déchèteries mobiles de la Métropole Européenne de Lille. A cela s'ajoute la présence ponctuelle de la « Baraque à Tri », qui a en charge de récupérer les petits déchets (tels que les petits appareils électriques et électroniques, écrans, textile, peinture, piles, lampes, livres, ... etc.), organisée sur plusieurs quartiers de la commune.

De plus, le fonctionnement même des services municipaux doit contribuer à la réduction des déchets. Une attention plus soutenue au tri au sein des bâtiments municipaux, l'organisation de visites de centres de tri et de valorisation des déchets, pour découvrir et comparer les différents process, l'installation prochaine d'un nouveau système de tri des déchets au sein de l'Hôtel de Ville, dans un mode pédagogique et participatif, sont autant d'actions dont l'impact a vocation à être significatif. L'objectif est en effet que chaque déchet (tout-venant, flaconnage et papier) puisse être valorisé jusqu'en bout de chaîne, à l'aide de bacs en nombre suffisant et adaptés. Par ailleurs, la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de la restauration scolaire, déjà engagée tant du point de vue de l'enfant que de l'organisation des services de restauration, sera poursuivie de manière constante. Enfin, la tendance à la dématérialisation systématique des documents aura également une influence déterminante sur le volume de déchets papiers produits par le fonctionnement de l'administration municipale.

La ville souhaite intensifier son appui à la valorisation et au compostage des déchets verts, en s'adressant aux particuliers et en favorisant les initiatives des entreprises.

C'est ainsi que la Ville étudie par exemple, la faisabilité d'un projet de compostage de déchets verts sur la Ferme Braquaval, sous forme de point d'apport volontaire. La mise en relation des activités économiques implantées sur le site pourrait être un élément facilitateur de la démarche. La ville étudiera, sur le même thème, la possibilité de mettre en réseau les entreprises ou particuliers intéressés par cette démarche de valorisation dans le cadre d'applications à développer.

De plus, afin d'aider les particuliers à valoriser les déchets verts issus de leur consommation ou de leur activité de jardinage, la Ville prévoit de réactualiser prochainement son cahier des charges relatif aux subventions développement durable, en intégrant une aide auprès des habitants qui souhaiteraient acquérir un composteur.

La ville entend enfin pérenniser la démarche « Zéro Déchet » et le défi famille impulsé par les habitants. Cette opération lancée en mars 2018 s'appuie sur le constat largement partagé de la nécessité de réduire le volume de nos déchets pour mieux préserver notre environnement au quotidien, mais également pour notre planète. Le Zéro Déchet permet également à chacun de faire des économies, à condition de consommer différemment en privilégiant le « faites le vous-même ». Afin d'apporter des conseils et astuces pratiques aux habitants, des ateliers leur sont proposés tous les mois.

Cette démarche s'est étendue jusque dans les petits commerces, voire même les grands distributeurs, pour les sensibiliser sur les attentes des habitants engagés, qui souhaiteraient apporter leurs propres contenants pour emporter leurs produits et voir se développer davantage des rayons adaptés (consacré au vrac par exemple). Cette première opération fera l'objet d'une évaluation en vue de sa réédition, dans la perspective d'une démarche pédagogique et participative qui a vocation à s'étendre y compris aux écoles, à l'administration communale, au monde associatif et aux entreprises.

La volonté de donner une seconde utilité et donc une seconde vie aux objets, a amené la Ville de Hem à implanter sur proposition du Conseil des Seniors plusieurs cabanes à livres afin de permettre aux habitants de s'échanger des livres. Dans le même esprit, et dans le cadre d'un partenariat avec les centres sociaux, la ville souhaite encourager l'implantation d'armoires à dons.

Depuis mai 2018, les habitants ont également accès à l'Atelier Partagé mis en place avec le centre social et le bailleur. Ce lieu d'information et d'échanges situé dans les anciens locaux de l'Epicerie Solidaire, ouvert à tous, accueille des ateliers théoriques et pratiques, en lien avec le logement et l'habitat en général : l'entretien, la rénovation, l'adaptation, les travaux locatifs, les éco-gestes, la fabrication de mobilier, les techniques de bricolage... etc., avec la possibilité de bénéficier de prêt d'outils via l'outillothèque.

### **Sensibiliser pour former**

L'action en faveur du développement durable est un cadre qui permet également de transmettre des savoir-faire, des savoir-être et de former pour permettre à des personnes sans diplômes ou en recherche d'emplois de longue durée, d'acquérir une qualification qui permette un retour durable à l'emploi.

C'est ainsi que les travaux de rénovation de la Ferme Braquaval ont été engagés dans le cadre d'un chantier d'insertion qui a permis à plusieurs personnes sans emplois de se former aux pratiques et techniques actuelles de la rénovation des bâtiments anciens.

Dans la même logique, la propreté des rues de la Ville est assurée par les équipes de l'association AISE, qui emploie des personnes en difficulté, afin de les insérer dans le monde du travail. Ils ont pour mission de nettoyer les caniveaux, les tags et d'entretenir certains espaces verts, en complément du travail de la Ville. Pour cela, ils sont formés par les agents de la ville, qui leur transmettent les compétences nécessaires pour diriger des équipes et nettoyer les espaces avec du matériel adapté. La ville entend poursuivre ce partenariat pour les actions dans le cadre du présent plan de transition écologique et de développement durable.

\*\*\*

Enfin, en vue de sensibiliser la population hémoise aux enjeux environnementaux, la ville entend accompagner l'ensemble des actions qui seront menées dans le cadre des principes réaffirmés par la présente délibération par un plan de communication adapté aux différents publics présents sur son territoire. Il aura pour but d'aider chacun à prendre conscience de l'impact que chaque geste peut avoir pour changer les comportements en faveur de l'environnement.